



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

Le 19 Mars 2021 à 19 heures, le conseil municipal de Richelieu, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Etienne MARTEGOUTTE, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Etienne MARTEGOUTTE, Patrick PENOT, Véronique BACLE, Guy RAIMBAULT, Peggy CASTERMAN, Michel AUBERT, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Jean-François MALECOT, Brice COMTET, Charlotte de BECDELIEVRE, Bertrand BITAUD, Edwige FASILLEAU, Alcyme DELANNOY, Audrey BARON, Bernard GABORIT, Philippe NAUDEAU, Marie-France BARBOT, Guilmine EYGUN.

Excusée : Lydia LECLERC.

Mme Audrey BARON est désignée secrétaire de séance.

Madame LECLERC a donné procuration à Monsieur le Maire.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2021 est remise à la prochaine séance

2021 – 08 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion du Budget Principal et du Budget Assainissement dressés, pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2021-09 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Le maire ayant quitté la salle, la présidence de la séance est assurée par Patrick PENOT, 1^{er} Adjoint. Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 dressé par M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

2021 – 10 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, toujours sous la présidence de M. Patrick PENOT délibérant sur le compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2020 dressé par M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

2021- 11 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal
Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

un excédent cumulé de fonctionnement de	260 776.00 €
un déficit cumulé d'investissement de	468 002.65 €
un excédent cumulé des restes à réaliser en investissement de	210 100.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Décide d'affecter la somme de 257 902.65 € pour financer les dépenses d'investissement 2020 (**Art. 1068**), le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 2 873.35 €, sera repris en excédent de fonctionnement dans le budget 2021 (**art. 002**).

2021- 12 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Assainissement
 Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur:

un excédent cumulé de fonctionnement de	145 936.82 €
un déficit cumulé d'investissement de	12 617.76 €
un excédent cumulé des restes à réaliser en investissement de	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Constate qu'il y a lieu d'affecter le montant de 12 617.76 € pour financer les dépenses d'investissement 2020 (Art. 1068), le solde, soit 133 319.06 €, sera repris en excédent de fonctionnement (Art. 002) dans le budget 2021.

2021 – 13 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Lors des différentes phases de préparation du Budget principal, la commission des finances a produit différents arbitrages par rapport aux besoins et souhaits enregistrés. Son travail a permis d'établir les propositions listées ci-dessous :

- Achat des matériaux nécessaires pour construire en régie les plateformes destinées à accueillir les conteneurs à ordures ménagères et leur aménagement paysager
- Réhabilitation des trottoirs dans la cité historique
- Campagne de fleurissement (6 000 €)
- Achat d'ouvrages pour la bibliothèque (3 000 €)
- Affectation de la somme de 40 € par élèves de l'école élémentaire pour les fournitures scolaires et augmentation à 45 € par élève de l'école maternelle (total 6 845 €), une somme supplémentaire de 10 € par élève de maternelle est prévue pour Noël, et un forfait de 1 500 € pour le Réseau d'Aide Scolaire.
- Une nouvelle dotation en vêtement de travail est prévue pour les agents du service technique,
- Renégociation des contrats d'entretien : elle produira ses effets sur le budget 2022.
- Affectation de la somme de 2 000 € pour le piégeage des pigeons dans la ville.
- Un crédit pour les animations de la bibliothèque (1 000€)
- Un crédit pour la programmation des manifestations culturelles (10 000 €)
- La reconduction du repas des Anciens (3 500 €)
- Optimisation des recettes de la boutique du musée
- La convention avec la Chancellerie de la Sorbonne pour l'ouverture du Parc au public (20 000 € à financer en parts égales avec la CCTVV)
- La formation d'un apprenti (3 000 €),
- Un audit pour la préparation et l'accompagnement d'une consultation pour le renouvellement des contrats d'assurance (2 800 €)
- L'accompagnement d'une diététicienne pour l'élaboration des repas de la cantine scolaire (600 €)
- L'organisation d'un marché de Noël (9 000 € compensés par les droits de places et les dons)

- L'édition des feuillets d'informations communales et de 2 bulletins municipaux
- Le recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voirie Publique (ASVP) à mi-temps à compter du 1^{er} avril 2021 (11 000 €)
- Le financement des formations obligatoires et réglementaires des élus (1 000 €)
- Le contingent Incendie (28 000 €)
- Les subventions aux associations (28 000 €)
- Les intérêts de la dette ramenés à 55 000 €
- Pas d'augmentation des taux d'imposition, pas de nouvel emprunt.

A noter : le Département d'Indre et Loire versera une contribution de 350 000 € à la ville de Richelieu pour la remise en état des voiries départementales déclassées dans le cadre de la déviation. Sur ces 350 000 €, 50 000 € concerne l'élagage des platanes et 300 000 € seront mis en réserve en section d'investissement en attendant la réfection des voies concernées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 201 400 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 080 800 pour la section d'investissement.

2021 – 14 : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

La proposition de budget travaillée en commission prévoit

- Une nouvelle opération de chaulage des boues rendue obligatoire par le protocole sanitaire du Covid-19 (10 000 €)
- Une étude pour la construction d'une nouvelle station d'épuration (71 000 €)
- Les travaux de rénovation des collecteurs avenue Pasteur et avenue du Québec (572 400 €)
- La réhabilitation du poste de refoulement Nicolas Lemercier (83 800 €)
- Le tout subventionné à 60 % par l'agence de l'Eau Loire-Bretagne sur des montants plafonnés (295 500 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget Assainissement 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 234 200 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 876 700 € pour la section d'investissement.

2021 – 15 : SUBVENTION AU CCAS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote une subvention de 1 500 € au CCAS pour ses activités 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Délégations utilisées par le Maire depuis la dernière séance :

- a. Le maire n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N° des DIA	N° des parcelles	Adresse	Surface en m ²	Vendeur
06-09-07	C130 et 1020	2 rue de Bourbon	581	James GOUBARD
08	C 865	16 rue Jarry	115	Claude MARCHER
10	B 415-418-420	87 route des Vaux	1 174	Mathias MILON
11	C177-178-179	11 rue Henri Proust	652	Anne-Marie REINERT
12	B 274-357-358	1 impasse des Vaux	973	André RAIMBAULT
13	C 1083	19 place des Religieuses	415	Christian RICHARDEAU
	AB 319-321	Rue du Moulin à vent	336	Pierrot DEFORGE

b. Demande de subvention

- Le maire a sollicité une subvention à l'Agence de l'Eau pour la 2^{ème} tranche de travaux de rénovation du réseau collecteur avenue du Québec
Coût de l'opération : 305 000 € HT
Montant sollicité : 183 000 € (60 %)

2. Communications de M. le Maire :

- CCAS :
 - Véronique BACLE, 2^{ème} adjointe chargée des affaires sociales, informe le Conseil Municipal que le conseil d'administration du CCAS a décidé d'acquérir 2 défibrillateurs automatiques à installer dans la ville. La Croix Rouge propose d'organiser des sessions d'information à ces matériels.
 - Un point est également fait sur l'organisation de la vaccination « Covid » : les CCAS peuvent établir une liste de personnes qui éprouvent des difficultés à obtenir un RV pour se faire vacciner afin de faire remonter l'information à la CPTS qui peut réserver des créneaux.
Les services de la mairie et des élus se sont donc attachés à contacter les 321 personnes de plus de 75 ans de la ville de Richelieu.
A ce jour, 40 personnes sont inscrites dont 14 ont déjà leur RDV et le service monte en puissance.
73 richelais sont déjà vaccinés (de leur propre initiative).
- Lors de la prochaine séance, Monsieur le maire fera un point sur les relations avec la Chancellerie des Universités de Paris concernant la gestion du parc de Richelieu.
- Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une lettre de remerciements de la Croix Rouge pour l'installation d'un chauffe-eau dans le local mis à leur disposition.
- Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal une lettre de Madame la Préfète d'Indre et Loire l'informant qu'elle confère le titre de « Maire Honoraire de Richelieu » à M. Hervé NOVELLI.
- La prochaine séance aura lieu le 9 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 15.



Etienne MARTEGOUTTE,
Maire de RICHELIEU.